ALGER

The Alger American Asset Growth Fund

Un Compartiment d' Alger SICAV

La Société de gestion d'Alger SICAV est La Francaise AM International

Class I-4 EU (LU1339879592)

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Objectifs et politique d'investissement

Alger SICAV - The Alger American Asset Growth Fund (le « Fonds ») recherche une appréciation du capital sur le long terme.

Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs nets, hors actifs liquides, en actions ou en titres liés à des actions d'entreprises de toutes tailles qui présentent un potentiel de croissance prometteur et dont les titres sont cotés ou négociés sur une bourse américaine.

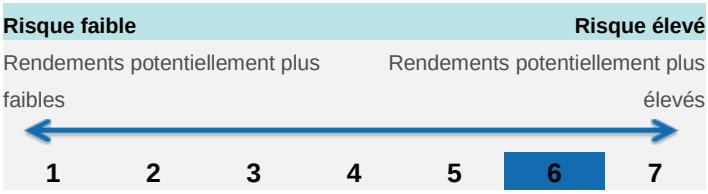
L'indice de référence du Fonds est le Russell 1000 Growth Index, un indice composé d'actions ordinaires conçu pour reproduire la performance d'entreprises dont la tendance de croissance est supérieure à la moyenne. Le Fonds ne recompose pas exactement l'indice de référence, mais essaie de dépasser sa performance. Il peut donc dévier sensiblement de l'indice de référence, en le sous-performant ou le surperformant.

Le Fonds peut investir dans des instruments financiers dérivés pour des besoins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Les Actionnaires peuvent racheter leurs parts en adressant une demande de rachat écrite à l'Agent de tenue des registres et des transferts. Les demandes de rachat doivent être réceptionnées en bonne et due forme par l'Agent de tenue des registres et des transferts avant 17h00 (heure du Luxembourg) le Jour ouvrable précédant la Date de valorisation à laquelle les parts doivent être rachetées. Le droit de rachat peut être suspendu dans certaines circonstances extraordinaires. Actuellement, le Conseil d'administration n'envisage pas de verser des dividendes en espèces sur les résultats nets. En principe, tous les revenus sur investissements nets et les plus-values nettes réalisées et non réalisées seront accumulés et augmenteront la Valeur d'actif net par part. Veuillez vous reporter à la section intitulée « Dividendes et Distributions » du Prospectus pour toute information complémentaire.

Recommandation : Il est possible que ce Fonds ne convienne pas à des investisseurs ayant l'intention de retirer leurs fonds dans un délai inférieur à cinq ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur est basé sur des données historiques et pourrait ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque et de rendement futur du Fonds. La catégorie de risque présentée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

La Class I-4 EU d'The Alger American Asset Growth Fund a été classifiée dans la catégorie 6 en raison de la fluctuation relativement importante de sa Valeur d'actif net. L'opportunité de réaliser des bénéfices conséquents est corrélée à un risque de pertes importantes.

Lors de la catégorisation d'un fonds, il est possible que la méthodologie utilisée ne couvre pas l'ensemble des risques importants. Une description détaillée des risques peut être retrouvée dans le Prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'incidence sur la catégorisation du Fonds, mais peuvent avoir une influence sur le profil de risque global du Fonds :

Risques liés aux investissements dans des sociétés toutes capitalisations confondues : Investir dans des sociétés toutes capitalisations confondues comporte le risque que les émetteurs moins importants et plus récents dans lesquels le Fonds investit aient des gammes de produits ou des ressources financières limitées ou aient une gestion peu approfondie.

Risques liés aux investissements dans des valeurs de croissance : Les cours des valeurs de croissance sont en principe supérieurs aux bénéfices de leurs entreprises. Les valeurs de croissance peuvent être plus sensibles aux marchés, aux développements économiques et politiques que d'autres valeurs, ce qui rend leurs cours plus volatils.

Risques liés à l'utilisation de produits dérivés : Le Fonds peut investir dans, ou souscrire à, des produits dérivés pour différentes raisons, y compris pour des raisons de couverture contre certains risques de marché, pour fournir un substitut à l'achat ou la vente de titres particuliers ou pour augmenter les revenus potentiels. Un investissement négligeable dans des produits dérivés peut avoir une incidence importante sur la performance du Fonds.

Inspired by Change, Driven by Growth.

Frais

Ces frais servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucuns
Frais de sortie	Aucuns

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,35 %

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent aux montants maximums. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. Pour toutes informations complémentaires relatives aux frais, veuillez vous reporter à la section « Charges et Frais du Fonds » du Prospectus ou consulter votre Intermédiaire financier.

Un actionnaire peut procéder à quatre échanges par an sans encourir de frais d'échange, de frais de souscription initiale ou de frais de sortie. Par la suite, le Fonds pourra facturer une commission d'échange pouvant s'élever jusqu'à un pour cent, par échange, de la valeur des parts à échanger.

Le montant des frais courants correspond à une estimation. Ces coûts peuvent varier d'année en année. Les coûts de transaction du portefeuille y sont exclus. Pour toutes informations complémentaires sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Charges et Frais du Fonds » du Prospectus disponible sur www.alger.com.

Performance passée

Les données sont insuffisantes pour renseigner de manière utile la Performance passée du Fonds.

Les performances passées du Fonds ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

Le tableau ne reflète pas l'incidence des commissions de distribution susceptibles d'être prélevées.

Les performances passées de la catégorie sont calculées en Euro.

Alger SICAV - The Alger American Asset Growth Fund a été lancée le 19 août 1996. La Class I-4 EU a été lancée le 29 janvier 2016.

Informations pratiques

Le dépositaire d'Alger SICAV est State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Alger SICAV - The Alger American Asset Growth Fund est un compartiment d'Alger SICAV. Ce document d'informations clés pour l'investisseur est une description d'Alger SICAV - The Alger American Asset Growth Fund. Le Prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour tous les compartiments d'Alger SICAV. Les actifs et passifs de chaque compartiment d'Alger SICAV sont séparés de droit, signifiant que l'investisseur est seulement affecté par les bénéfices et pertes d'The Alger American Asset Growth Fund.

Le Prospectus, les rapports annuels et semestriels et toutes autres informations relatives au Fonds peuvent être obtenus sans frais auprès d'Alger SICAV. Le prospectus est disponible en anglais, en français et en allemand. Les rapports annuels et semestriels sont disponibles en anglais, espagnol, français et allemand. Les prix d'émission et de rachat seront publiés sur www.alger.com.

Alger SICAV est assujettie à la directive 2003/48/CE sur l'imposition des revenus d'épargne sous forme de paiement d'intérêts. Cela peut avoir des conséquences sur l'imposition des revenus que vous recevez du Fonds. Aussi, la législation fiscale du Luxembourg peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle des investisseurs. Veuillez consulter un conseiller fiscal quant aux incidences de ce Fonds sur votre situation.

La responsabilité d'Alger SICAV ne peut être engagée que sur la seule base des déclarations contenues dans le présent document qui se révèleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus.

Alger SICAV est autorisée au Grand-duché du Luxembourg et est réglementée par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier.*

La Française AM International est autorisée au Grand-duché du Luxembourg et est réglementée par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier.*

Ces informations clés pour l'investisseur sont exactes au 29 janvier 2016.